



PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : UNE OPPORTUNITE POUR DEVELOPPER UNE FILIERE BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT

Près de 60 acteurs des énergies renouvelables et de la forêt se sont réunis le 18 juin dernier au Luc en Provence, lors de la 3^{ème} Rencontre régionale du bois énergie. Cette journée organisée dans le cadre de la Mission Régionale Bois Energie a démontré l'intérêt de nouer des partenariats entre collectivités et entreprises pour concrétiser les projets bois-énergie et développer une filière autonome en circuit-court.

A la croisée du développement des énergies renouvelables et de la valorisation des forêts régionales, le bois énergie est aujourd'hui au cœur des politiques environnementales en Provence Alpes Côte d'Azur. Les **partenaires de la Mission Régionale Bois Energie (MRBE)** - l'Agence de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), la Région, les Conseils Généraux et les Communes forestières-, ont choisi de favoriser **la valorisation du bois en circuit-court**. Elle répond aux objectifs écologiques de fourniture d'énergies renouvelables et économiques de localisation de **nouveaux débouchés rémunérateurs** pour les bois des forêts de la région.

Fin 2010, la première Rencontre régionale du bois énergie confirmait l'essor du bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et apportait des solutions pour assurer un approvisionnement des chaufferies en circuit-court.

La deuxième Rencontre régionale, en 2012, a mis en avant le rôle des territoires dans le développement du bois énergie, **à la fois porteurs et garants de la politique de valorisation en circuit-court du bois de leurs forêts**. Les collectivités sont les premières consommatrices de bois déchiqueté, et plus de 80 % de leurs chaufferies consomment du bois issu des forêts locales.

Elles peuvent aussi se positionner en tant que facilitateurs des initiatives privées, par exemple à travers l'investissement dans des infrastructures de stockage. Ainsi 9 plateformes de la région ont été réalisées par des collectivités, sur les 24 qui transforment du bois forestier.

L'édition de 2013 va plus loin et rappelle le rôle des entreprises, premiers maîtres d'œuvre dans le développement du bois énergie. Ainsi elles sont les premières gestionnaires de plateformes avec 23 unités gérées en privé sur la région et représentent la grande majorité des fournisseurs. Ces entreprises se sont équipées pour pouvoir répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage et proposent des solutions de plus en plus adaptées.

A ce jour les relations entre collectivités et entreprises du secteur sont restées majoritairement contractuelles et si cela a permis d'amorcer une dynamique, il devient aujourd'hui nécessaire **d'établir des relations plus durables au travers de partenariats structurels afin de faire du bois énergie une filière autonome**.

C'est le sujet de cette troisième Rencontre régionale du bois énergie qui a rassemblé, au Luc en Provence ce 18 juin, 60 acteurs des sphères publique et privée sur la mise en place de démarches partenariales intégrées pour le développement de services multiples, de la simple fourniture de combustible à l'offre complète clé en main.

Grâce aux retours d'expériences du cabinet juridique SP 2000 et de deux structures partenariales associant privé et public, les collectivités ont compris l'intérêt de se joindre aux privés pour bénéficier de leur savoir-faire et surtout pouvoir mieux maîtriser le développement de la filière sur leur territoire ; et les participants privés ont vu dans ce type de partenariat l'occasion de légitimer leur action sur les territoires et de pérenniser leur activité sur le long terme.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux structures mixtes ont été créées sur ce principe pour la fourniture de combustible déchiqueté (l'Association Maures Bois Energie et la SCIC Energie Bois Territoires). Les Communes forestières, au travers de leur mission d'animation de la Mission Régionale Bois Energie, sont à la disposition des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans le développement de nouvelles organisations partenariales dans les territoires.

L'Association des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Elle anime notamment la Mission Régionale Bois Energie, financée par l'Ademe, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements, avec pour mission le développement et la structuration de la filière bois-énergie en PACA. Voir le site internet <http://www.ofme.org/bois-energie>

Contact :

Communes forestières PACA

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13120 GARDANNE

Contact presse : Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / Fax 04 42 51 03 88 /

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je souhaite recevoir un dossier de presse